

## Assistants sexuels : CNCPH favorable à une expérimentation

*La question des accompagnants sexuels revient en force au Conseil national consultatif des personnes handicapées, qui plaide pour une "expérimentation" en France. Il formule au total 13 propositions en faveur de la vie affective et sexuelle.*

8 février 2023 • Par Clotilde Costil / Handicap.fr

## Thèmes :

[Actualité](#)[Communiqués](#)[Sexualité](#)[Articles similaires](#)

6 Réagissez à cet article

« On a souvent honte de ressentir du désir ». Les mots d'Alexandre, jeune homme en situation de handicap, résonnent dans la salle Laroque du ministère des Solidarités et de la Santé, le 6 février 2023. Face à lui, des membres du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), réunis à l'occasion d'un débat public sur le thème « *Quelle vie intime, affective et sexuelle pour les personnes handicapées ?* ». « *La sphère politique doit se saisir de ce sujet vital* », poursuit



Alexandre. Or, aujourd'hui, « *tout le monde se renvoie la balle sur ce sujet qui est toujours présenté comme un problème, alors que ça ne devrait pas. On laisse ces personnes, qui ont le sentiment d'être transparentes, face à un vide* », déplore Fabrice Zurita, directeur du Centre ressource IntimAgir Normandie.

### Un débat relancé par Sophie Cluzel

En 2020, Sophie Cluzel, alors secrétaire d'Etat au Handicap, avait saisi le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) au sujet des assistants -d'autres préférèrent le terme d'accompagnants- sexuels (Lire : [Handicap : Cluzel favorable à des assistants de vie sexuelle](#) ). En réponse, le CCNE avait réitéré son attachement au cadre légal actuel relatif à la prostitution et aux principes éthiques qui en découlent. Sophie Cluzel n'avait pas « lâché l'affaire » et demandé la mise en place d'ateliers participatifs pour prendre en considération la parole des personnes concernées, des proches et des professionnels. Trois ans plus tard, le CNCPH rend ses conclusions lors de cette journée-débat. Après avoir exploré la vie affective et sexuelle des personnes handicapées dans ses grandes largeurs, il fait treize propositions (qui seront publiées prochainement sur son site) issues des observations de terrain, dont une est spécifiquement consacrée à cette question, celle qui cristallise le plus d'attentes.

### Vers une expérimentation de l'assistance sexuelle ?

Comment évalue-t-on une demande ? Comment inclut-on les proches dans cette démarche ? Qui délivre ces prestations ? Le CNCPH a compilé un maximum de réponses dans son rapport. Il propose, notamment, une expérimentation sur deux ans, dans au moins deux régions. Mais il faut surtout lever les obstacles juridiques afin d'éviter le risque -certes théorique- que les établissements ou proches aidants puissent être poursuivis pour proxénétisme, et que les personnes handicapées elles-mêmes le soient en tant que clients de la prostitution. Il suggère donc de considérer l'assistance sexuelle comme « *un droit d'accès à un meilleur état de santé sexuelle, affective et intime* », à titre dérogatoire « *pour que le bénéficiaire du service, le gestionnaire, les professionnels et l'assistant sexuel bénéficient de la protection mentionnée à l'article 122-4 du code pénal* ». Les assistants derniers seront « *recrutés en fonction de leurs qualités et compétences relationnelles, verbales et non verbales, puis formés* ». Ils devront « *bénéficier d'un statut et d'une professionnalisation* ». Leur activité serait financée par la Sécu ou par la prestation compensatoire du handicap (PCH). Le CNCPH prévoit qu'un « *code de déontologie national soit rédigé pour encadrer les pratiques* », qui seront ensuite évaluées par un comité d'éthique. Cette

expérimentation pourrait s'intégrer dans les discussions de la loi de financement de la sécurité sociale 2024. « *Bien que modeste, c'est une opportunité politique majeure* », a réagi l'association CH(s)OSE qui milite en faveur d'un accès effectif à la vie affective et sexuelle des personnes handicapées.

### Des détracteurs, aussi !

Le sujet suscite néanmoins des craintes. Une militante CGT a ainsi fait part de son inquiétude quant à la « *marchandisation du corps des femmes* » puisque les demandeurs sont majoritairement des hommes. Et une responsable de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) a dit redouter que la légalisation des assistants sexuels puisse « *mettre en danger* » les auxiliaires de vie, qui ne pourraient plus être protégées contre le harcèlement sexuel, par exemple lorsque la personne handicapée dont elles s'occupent « *leur demande d'être masturbée* ».

### Répondre à une détresse

Au contraire, a observé le psychologue Alain Joret, qui participe à la formation des assistants sexuels en Belgique, l'intervention d'un « *assistant dévolu à la sexualité permet de soulager les aides-soignants de ce type de risques* ». « *La sollicitation des assistants sexuels, ça existe déjà, mais dans un flou juridique* », poursuit Fabrice Zurita. Et certains se tournent aussi vers la prostitution, faute d'assistants formés en nombre suffisant. Pour Fabrice Flageul, porte-parole de l'Association pour la promotion de l'assistance sexuelle (Appas), qui se définit comme thérapeute sexuel, il est donc urgent « *d'arrêter l'hypocrisie* » et de répondre à une « *détresse* » par une « *démarche positive, bénéfique, qui permet à des êtres humains de se sentir un peu plus humains* ».

### Garantir l'intimité dans les lieux de vie

Plus largement, la problématique de l'intimité dans les lieux de vie, au domicile, dans les établissements et services médico-sociaux et dans les habitats inclusifs était au cœur des débats du 6 février. « *La conception du bâti est à revoir* », signale Agnès Bourdon-Busin, membre du Comité parentalité des personnes en situation de handicap. « *Pourquoi se contenter d'espaces PMR aussi réduits, en moyenne 24m<sup>2</sup> et parfois moins, quand, dans le droit commun, un citoyen lambda en recherche de logement trouve quasi systématiquement un T2 ?* », s'insurge Marylène Fournier, directrice d'une maison d'accueil spécialisée (MAS). Adaptation du mobilier pour agencer l'espace personnel à la demande et selon les attentes de la personne accompagnée, comme l'installation d'un lit double dès l'adolescence, accès à des matériels adaptés, espaces et lieux de stockage à l'abri des regards si cela est souhaité (sextoys, handilovers...), accès à internet de façon autonome et individuelle (...) doivent être intégrés de façon systématique dans les lieux de vie, selon le CNCPH qui envisage, comme levier de changement, la modification du Code de l'action sociale et des familles. La notion de « *modularité de l'espace* » est aussi évoquée pour « *créer des espaces plus adaptés à la parentalité et à la vie de couple* », notamment des zones séparées entre la chambre à coucher, la salle de bains et la pièce à vivre.

### Revoir les règles de vie en collectivité

La garantie des droits et des libertés des personnes en situation de handicap en matière de vie sexuelle passe aussi par une meilleure flexibilité des règles de vie en collectivité, avec notamment la possibilité d'aller et venir ou de recevoir des invités sans entrave, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, de bénéficier d'un accès aux transports accessibles 24 heures sur 24 et d'une localisation des logements permettant une vie sociale... Le volet formation des professionnels de l'accompagnement n'a pas été écarté. Le CNCPH plaide notamment pour une « *pérennisation* » des centres ressources IntimAgir, dédiés à la sensibilisation des personnes concernées, leurs proches et personnels sur les questions liées à



En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de services tiers pouvant installer des cookies

Tout accepter
  Tout refuser
  Personnaliser
  Politique de confidentialité

« *valoriser les tarifs des consultations et prendre en compte les problématiques d'accessibilité* ». Et maintenant ? Rien n'est encore acté d'un point de vue législatif mais ces propositions ont le mérite de réinscrire à l'ordre du jour un débat bien trop tabou...

Partager sur :   

"Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © Handicap.fr. Cet article a été rédigé par Clotilde Costil, journaliste Handicap.fr"

 6 Réagissez à cet article

Thèmes :

Actualité

Communiqués

Sexualité

Articles similaires

Handicap.fr vous suggère aussi...

Sur Handicap.fr :

**Vie affective, sexualité et handicap : stop au puritanisme!**

15 octobre 2022

**Benoît, accompagnant sexuel, confidences sur son activité**

18 juillet 2022

**Handicap : Cluzel favorable à des assistants de vie sexuelle**

10 février 2020



## 6 commentaires

### Tetouanforever

Ayant moi même un fils handicapé, je trouve que c'est une avancée majeure dans la vie de nos concitoyens porteurs de handicap et un problème trop longtemps délaissé. Il faut continuer dans cette voie car ces jeunes ou moins jeunes adultes handicapés ont le droit de connaître le plaisir comme n'importe quel autre personne.

### Vanessa

Merci d'en parler ! Ici en Suisse, l'assistantat sexuel existe déjà. Etant atteinte dans ma santé, ayant une vie intime et sexuelle saine (toutefois sans recours à l'assistantat) je défends cette pratique à 100%.

### Worgenstern

Après votre "article" militant du 15 octobre intitulé "spot au puritanisme", voilà un article pour fêter cette régression majeure de la dignité des personnes handicapées et des femmes. Ce sera peut-être la seule action concrète de Cluzel : une légalisation de la prostitution.

### Monique

Cette idée lumineuse est vraiment nécessaire. Dans mon environnement, un adulte qui a été atteint à la prostate ne peut plus avoir de relation sexuelle et d'érection. Il ressent le besoin de toucher, embrasser et plus, une femme, de se sentir homme. Devenu hyper actif pour ne pas être obsédé par ce manque.

### Doucy

Bonjour en France la sexualité est un tabou considéré comme une prostitution pour les personnes handicapées moi j'ai essayé avant le covid une personne dans le nord de la France et encore il ne faut pas le chanter sur tous les toits car ce n'est pas bien vu en vertu de la loi et du personnel médical j'espère qu'un jour ça va bouger car en Suisse en Belgique des pays de la communauté européenne sont déjà très bien avancé il y a du boulot à faire en France pour rattraper notre retard courage avec un grand espoir

### Missy

Bonjour, Enfin, une éclaircie en souhaitant vivement que cela avance véritablement. Mère d'une personne adulte en situation de handicap en déshérence dans ce domaine, j'avais participé il y a

une quinzaine d'années à une enquête pour une association des femmes handicapées, au sujet de leur accès tant aux soins spécifiques qu'à celui à une sexualité sans tabou. Il avait été évoqué dans un document annexé au rapport remis à la Ministre de la Santé de l'époque ce que l'on appelle une exception "sui generis" au sujet des assistants sexuels (qu'est-ce ? Les plaques minéralogiques à 3 chiffres telles qu'on peut les voir dans les DOM - TOM en sont, c'est-à-dire que cela n'existe que pour cela et rien que pour cela !). Tant pour l'accès aux soins spécifiques (nous connaissons toutes et tous le refus de soins quand cela devient beaucoup trop compliqué) que pour une vie sexuelle et affective facilitée, et bien que ces travaux aient été loués par le Ministère, il n'y eut aucune suite ! Autre point : les formations existent aussi depuis belle lurette et sont très encadrées. Alors, croisons les doigts pour qu'enfin cela aboutisse durablement pour permettre le bien-être global des personnes concernées.

---

Votre nom / pseudo

Votre e-mail (obligatoire et masqué sur le site)

Votre commentaire

Visibilité **Rappel :**

- Merci de bien vouloir éviter les messages diffamatoires, insultants, tendancieux...
- Pour les questions personnelles générales, prenez contact avec nos [assistants](#)
- Avant d'être affiché, votre message devra être validé via un mail que vous recevrez.

**Handicap.fr**

59 rue de l'Abondance - F-69003 Lyon France [info@handicap.fr](mailto:info@handicap.fr) | [Handicap.fr](http://Handicap.fr) 2002 - 2018 tous droits réservés - [Haut](#)  
Page générée le 21-02-2023 10:32:11